31st January 2011

WDCS
Whale and Dolphin Conservation Society

Partner Organisation to CMS since 2005
Organisation Partenaire de la CMS depuis 2005

WDCS CMS Programme Office
Penneshaw LPO Box 641
Dudley East
South Australia
Australia
Phone: +61 8 8121 5841
Fax +61 8 8125 5857

WDCS United Kingdom
WDCS International
Brookfield House, 38 St Paul Street
Chippenham, Wiltshire SN15 1LY
United Kingdom
Phone: +44 1249 449 500
Fax: +44 1249 449 501

WDCS Deutschland
Altostr. 43, 81245 Munchen
Deutschland
Phone: +49 89 6100 2393
Fax: +49 89 6100 2394

WDCS Latinoamérica
Potosi 2087
B1636BUA
Olivos, Buenos Aires
Argentina
Phone +54 11 4796 3191
Fax +54 11 4796 3191

WDCS North America
7 Nelson Street,
Plymouth, MA 02360
United States of America
Phone: +1 508 746 2552
Fax: +1 508 746 2537

WDCS Australasia
PO Box 720
Port Adelaide Business Centre
South Australia 5015
Australia
Phone: +61 8 8440 3700
Fax: +61 8 8447 4211

Contribution potentielle de la mise en œuvre de la *Résolution 8.22: Effets négatifs des activités humaines sur les cétacés* pour la structure future

1 Suite à la récente réunion de la commission permanente et des commentaires suggérant que le travail de mise en œuvre de la *Résolution 8.22 : Effets négatifs des activités humaines sur les cétacés* pourrait également contribuer à la future structure, ce document a été rédigé par la Whale and Dolphin Conservation Society (WDCS) pour expliciter comment une telle contribution est envisageable.

2 Il décrit l'engagement existant et les délais pour achever cette tâche dans le cadre de l'accord de partenariat entre la CMS et la WDCS et suggère des points supplémentaires à considérer que la WDCS étudierait volontiers en vue de faciliter les discussions sur la structure future, étant donné qu'ils ont trait à la conservation des cétacés.

Défis posés par les espèces marines migratrices

3 Les cétacés marins vivent dans un vaste environnement aquatique couvrant plus de 71 % de la surface de la Terre. Leurs habitats, étrangers aux hommes, sont constitués de paysages sous-marins de grande envergure avec des chaînes de montagne, des plaines, des volcans et des fosses profondes, qui éclipsent souvent la taille ou la grandeur d'un grand nombre de leurs équivalents terrestres. Régie par de multiples courants et contre-courants, colonnes d'eau et chenaux puissants, la masse océanique est un environnement tridimensionnel complexe. Certains de ces masses tridimensionnelles restent isolées pendant des dizaines de milliers d'années. Cet environnement complexe abrite les voies migratoires et les habitats d'espèces marines, ces maillons vivants qui relient les courants, les chenaux, les colonnes et les bassins ; les conduits entre les différents écosystèmes et habitats.

4 Il peut être difficile de conceptualiser les habitats des cétacés par rapport à leurs équivalents terrestres. Faisant parfois référence à un endroit ou à une condition, ces habitats s'étendent sur les océans, les rivières et les côtes du monde entier, du sud de l'Arctique au sud de l'Antarctique, en passant par les tropiques équatoriaux.

5 Bien que les espèces riveraines et de nombreuses espèces et populations côtières vivent dans des zones plus limitées et des habitats spécifiques qui peuvent être fixes, prévisibles et visibles, dans une certaine mesure, les habitats de nombreuses espèces et populations pélagiques sont définis par les caractéristiques océaniques plutôt que par la géographie, par les paramètres « fluides » dont la température, la salinité et le courant, telles que les zones d'alimentation qui dépendent de la remontée saisonnière et variable des nutriments ou des conditions océanographiques toujours changeantes.

6 Les espèces et populations de cétacés d'eaux froides, chaudes et tropicales se caractérisent généralement par des répartitions distinctes et se chevauchant parfois. Certaines espèces et populations utilisent cependant plusieurs habitats principaux à différents moments de leurs migrations normales.

7 La migration de nombreuses espèces marines, qui semble cyclique et prévisible, coïncide avec les changements de saison et les changements périodiques de la disponibilité de l'alimentation. D'autres trajets migratoires peuvent sembler aléatoires ou motivés par des circonstances uniques. Ceux-ci peuvent sembler imprévisibles, avec des mouvements à l'intérieur de « zones d'habitat » très étendues, mais qui constituent des migrations en ce sens que, lors de tels déplacements, l'animal peut traverser sa zone d'habitat normale, soit parcourir quelques milliers de kilomètres, et parfois même en haute mer. Pour bon nombre de ces espèces, nous ne disposons pas encore d'informations sur les détails et l'étendue de telles migrations ou la cause de ces mouvements. Les voies de migration peuvent fréquemment alterner entre la juridiction nationale de plusieurs états côtiers ou les juridictions nationales et la haute mer. Ces longs trajets, même s'ils ne sont pas totalement réguliers ou prévisibles, peuvent tout de même constituer une migration au sens de la définition collective de la CMS.

Résolution CMS 8.22 : Effets négatifs des activités humaines sur les cétacés

8 Le secrétariat et le conseil scientifique de la CMS s'est officiellement vu confier par le *UNEP/CMS Résolution CMS 8.22 : Effets négatifs des activités humaines sur les cétacés* (et réaffirmé par le UNEP/CMS Résolution CMS 9.26 : Espèces marines migratrices) la tâche de :

a) développer une analyse des menaces internationales / régionales pour les cétacés, et expressément :
   i) l'enchevêtrement et les prises accessoires
   ii) les changements climatiques
   iii) les collisions avec les bateaux
   iv) la pollution
   v) la dégradation de l'habitat et des zones d'alimentation
   vi) les bruits sous-marins
b) évaluer les mesures prises pour les protéger de ces menaces dans le cadre d'accords multilatéraux sur l'environnement (MEA), y compris la CMS et ses accords, l'organisation maritime internationale (IMO), la commission baleinière internationale (IWC) et son comité scientifique et son comité de conservation, la convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (OSPAR), le processus consultatif officieux des Nations unies sur les océans et le droit de la mer (UNICPOLOS) et le programme pour les mers régionales de la convention de Carthagène et du programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP)
c) analyser les écarts et les chevauchements entre ces accords MEAs
d) proposer un programme de travail CMS axé sur la conservation des cétacés pour étude par les parties de la CMS

9 Cette tâche est entreprise par la WDCS, sous la supervision du secrétariat et de William Perrin (conseiller nommé du conseil pour les mammifères marins de la CMS) et dans le cadre de l'accord de partenariat entre le secrétariat de la CMS et la WDCS.

10 L'analyse et la proposition de programme de travail sont développées en trois parties :

a) Une présentation des menaces internationales pour les cétacés, décomposée par zones géopolitiques et en correspondance étroite avec les zones marines de pêche l'OAA
b) la portée, l'analyse des chevauchements et des écarts des accords MEA
c) le programme de travail préliminaire pour la CMS

11 Un avant-projet de la première partie a été achevé et récemment distribué afin d'obtenir les commentaires et suggestions détaillés d'experts en la matière par l'intermédiaire du groupe de spécialistes des cétacés de l'UICN, sous la supervision de William Perrin et Randall Reeves (président du groupe des spécialistes des cétacés de l'UICN). Les commentaires ainsi obtenus sont actuellement intégrés à l'avant-projet. Cette section du document sera transmise au secrétariat de la CMS dans les deux semaines à venir.

12 Un avant-projet de l'analyse des accords MEA est également en voie de finalisation et devrait être distribué afin d'obtenir les commentaires et suggestions du secrétariat MEA au mois de février 2011.

13 La troisième partie sera rédigée au cours des prochains mois, une fois que les commentaires sur les sections un et deux auront été rassemblés. Le document, dans son intégralité, devrait être distribué aux points de contact de la CMS en avril 2011 afin d'obtenir leurs commentaires et suggestions, en vue de finaliser le document pour étude lors de la conférence CoP10 de la CMS.

Travail supplémentaire proposé pour la structure future

14 Ayant noté le travail du groupe de travail des trajets de migration et les trois études réalisées sur les oiseaux migrateurs et les trajets de migration, nous nous sommes penchés sur la direction énoncée dans la *Résolution UNEP / CMS 8.22 : Effets négatifs des activités humaines sur les cétacés* pour suggérer les ajouts suivants au document final afin de :

a) inclure les autres conventions relatives à la biodiversité, telles que la convention sur la diversité biologique (CBD), la convention du patrimoine mondial, la convention de Ramsar sur les zones humides (Ramsar) et la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), ainsi que la directive européenne sur les habitats et les espèces dans l'analyse des accords MEA
b) s'assurer que l'analyse et la proposition de programme de travail prennent également en compte les faits plus récents, tels que la révision des listes rouges de l'UICN, les manières de procéder et les recommandations de la première conférence internationale sur les zones protégées pour mammifères marins et la parution de diverses publications importantes fournissant de nouvelles informations à considérer
c) développer et présenter, conjointement avec le groupe de spécialistes des cétacés de l'UICN, un classement de l'importance indicative pour chaque région, afin de servir de base à l'élaboration d'un programme de travail de la CMS. Ce classement sera établi à partir des preuves disponibles, mais nécessitera que les parties de la CMS y appliquent une analyse politique globale avant de tirer toute conclusion.

15 Nous pensons que ces éléments supplémentaires, l'analyse et la proposition de programme de travail demandés dans le cadre de la Résolution 8.22 peuvent également contribuer à la structure future de la CMS. Nous pensons que cela retarderait légèrement la présentation du document préliminaire, mais permettrait d'avoir une vision plus complète de la situation.